

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**ARRONDISSEMENT DE VIENNE**  
**Canton de SAINT JEAN-DE-BOURNAY**

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2014-57**

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoir : 4

Votants : 13

L'an deux mil quatorze,

Le premier décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de Tramolé

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire.

Date de la convocation, 25 novembre 2014

**OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DU CONSEIL**  
**GENERAL DE L'ISERE**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Arnaud DUCELIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

**EXCUSES** : Michel PERRET, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Erwan BRACCHI

Arnaud DUCELIER FAUVY est élu secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que la commune est signataire d'une convention d'assistance technique avec le Conseil Général de l'Isère depuis 2011. Cette convention s'exerce dans le domaine de l'eau pour assurer le suivi technique de la station d'épuration et du réseau en établissant notamment un diagnostic et un suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues.

La convention est caduque et doit être renouvelée.

M. le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention d'assistance technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents permettant de réaliser l'opération énoncée.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché